

Stéphane RENAUX, diplômé en histoire de l'art, a travaillé jusqu'en 2012 à l'élaboration d'émissions culture, loisirs et patrimoine pour Radio France. C'est en 2011 à l'occasion de la réalisation d'une série radiophonique sur les 10 ans des inondations de la Somme et d'une collaboration avec l'INA que le goût des archives s'est éveillé.

En 2014, le classement des archives du CREAI Bourgogne lors de son stage aux Archives Départementales de la Côte d'Or et la soutenance du mémoire « Les Archives : des ressources humaines » lui valent d'être titulaire d'un master en archivistique de l'Université de Bourgogne. Nous avons pu apprécier la pertinence et la subtilité du travail réalisé pour le classement des archives historiques du CREAI Bourgogne qu'il nous présente dans cet article.

CREAI alias 125 J

par **Stéphane RENAUX**,
titulaire d'un Master en archivistique de l'Université de Bourgogne

Le CREAI Bourgogne, comme bon nombre de centres régionaux, vient de fêter ses 50 ans.

Un demi-siècle d'une dynamique de conseils et de services aux plus faibles : enfants, adolescents, inadaptés, handicapés, adultes vieillissants et aujourd'hui toutes personnes en situation de vulnérabilité.

Le champ d'action s'est élargi sans pour autant renier le passé. 2014 marque un anniversaire mais aussi une œuvre pionnière.

En effet le CREAI Bourgogne est le premier centre régional dont les archives sont désormais accessibles au public. Les chercheurs et les curieux de cette histoire sociale riche en événements, peuvent consulter aux Archives départementales de la Côte-d'Or tous les documents de cette association et tenir dans leurs mains ces moments de vie, de l'espoir initial qui n'a jamais failli en passant par les difficultés des années 80 et le renouveau des années 90.

En tant qu'étudiant en Master Archives des XXe et XXIe siècles de l'Université de Bourgogne, et durant un stage de 5 mois j'ai eu la primeur de ces dossiers et le privilège de les traiter.

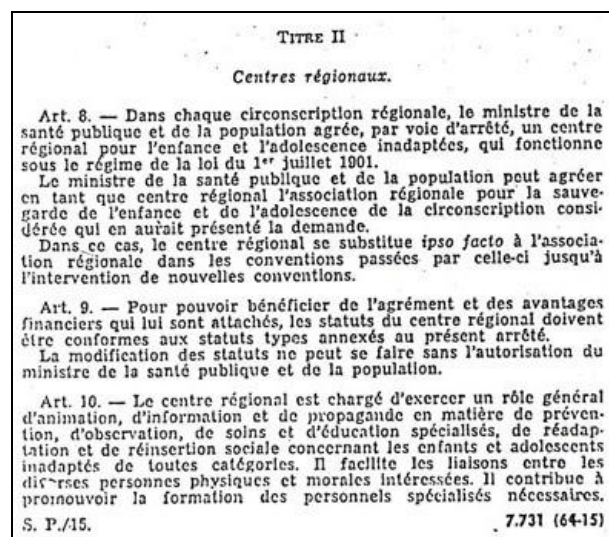
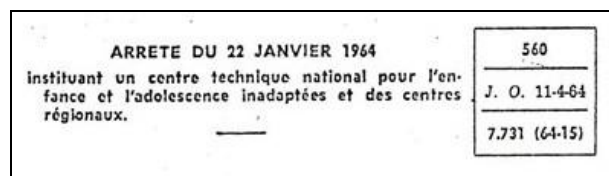
Je vous propose de suivre ma découverte de cet univers dense et intense, de vous expliquer le plan de classement et d'insister sur certains documents qui font la richesse de ces archives.

Le fonds est un don, effectué en 2011 par l'association CREAI Bourgogne, il comprend toutes les archives conservées jusqu'au début des années 2000.

Il est désormais accessible aux Archives départementales de la Côte-d'Or dans la série J dont l'intitulé « entrées par voie extraordinaire » s'oppose aux archives entrées par la voie classique des dépôts obligatoires des administrations publiques.

Les archives privées concernent les dons, legs ou dépôts de particuliers, de familles, mais aussi de syndicats, de partis politiques, d'associations ou d'entreprises en tous genres.

Cette diversité implante ces archives privées en tant que complément des archives publiques.



Elles constituent une base indispensable pour la documentation historique de la recherche que les archives publiques ne sauraient constituer seules, malgré leur abondance. Elles permettent d'enrichir les annexes de l'Histoire : histoire économique, politique, de l'art ou histoire sociale. Une sorte de « supplément d'âme » qui fait de ces archives particulières une ressource essentielle à l'Histoire.

Le fonds CREAI est le 125^{ème} fonds privé à intégrer la série J d'où la sous-série 125 J spécifique à l'association. Il regroupe les archives de trois associations à but social qui se sont succédées en Bourgogne sur le terrain de la sauvegarde de la jeunesse inadaptée et du handicap mental. Ainsi le classement du fonds a démarré dès 2011, avant même le don définitif, dans les locaux de l'association, 11 rue Jean Giono à Dijon. Mathilde Orillus, étudiante en licence APICA (Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs) de l'IUT de Dijon, et alors stagiaire aux Archives départementales de la Côte-d'Or, a classé les archives des associations antérieures : le « Service social de la sauvegarde de l'enfance de la région de Dijon » (1942-1946), et l'ARSEA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), qui a officié de 1946 à 1964.

Le classement des documents du CREAI Bourgogne (CRBEAI) a débuté en janvier 2014. Se retrouver confronté à un fonds social alors que sa formation initiale et ses goûts tournent autour de l'histoire de l'art, amène à s'interroger sur le côté caméléon de l'archiviste et sur ses propres capacités d'adaptation.

Il faut d'abord dompter le mètre linéaire, cette unité de mesure des archives qui correspond à la quantité de documents rangés sur une tablette d'un mètre de longueur. Le CREAI Bourgogne comptait 26 mètres linéaires de dossiers.



Dans un premier temps il a fallu comprendre l'histoire, les évolutions et le fonctionnement de cette association, à travers les archives à ma disposition et quelques éclaircissements demandés directement à l'association. Une découverte nécessaire et souvent ardue qui m'a parfois donné l'impression de conjuguer le verbe créer au passé compliqué : je creai, tu creais...

La première difficulté a été de comprendre la signification des sigles et acronymes des institutions et associations en rapport avec le CREAI figurant sur les dossiers de l'association. Surtout qu'il faut faire des rapprochements pour structurer au mieux l'inventaire. Ce travail n'a pas été aisé, certains ayant disparu au profit d'autres... certains même ont gardé la même forme en changeant de signification comme pour le CREAI en 1989 et en 2014.

Néanmoins à la fin du mois de janvier quatre pages de sigles sont « résolues » prêtes à intégrer l'ISAD(G), une norme générale et internationale de description archivistique dont l'objectif est de permettre la recherche et l'échange d'informations sur le contenu et l'intérêt des fonds d'archives tant entre services d'archives qu'à destination des chercheurs. Cela permet d'éclairer et de ne pas oublier des mots, pas toujours doux, et des structures disparues comme le GIFOTHRAN, le CDTRS, le FIST ou la CRISMS.

La compréhension des sigles permet ainsi d'affiner les rapprochements généraux de dossiers effectués dans les premiers jours de travail : Commissions – Organismes et associations chargés du handicap et des inadaptations – Etudes, journées d'études, colloques – Annuaire – Services du CREAI – Emploi des handicapés...

Il faut alors que le plan de classement dégage de grandes lignes, simples et compréhensibles aux non-initiés, la recherche doit « couler » naturellement tout en respectant la singularité du fonds et de l'activité du donateur.

Après de multiples recherches sur le handicap, de « hand in cap », « main dans le chapeau » un terme dérivé des courses de chevaux pour rétablir un déséquilibre, aux travaux de Philip Wood en 1980 sur la vision du handicap défini comme un désavantage, ma compréhension du milieu s'éclaire sans pour autant se simplifier.

Après avoir ouvert près d'un quart des dossiers du CREAI, courant février, il semble évident de structurer l'inventaire en partant de la signification de l'acronyme : Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les handicaps et les Inadaptations.

Ainsi la première partie, plus administrative, prendra le nom de « Fonctionnement », la deuxième qui comprend tous les travaux de recherche, cœur de métier de l'association, sera « Etudes » et enfin la troisième partie qui contient les archives de la gestion d'établissement, de la formation ou de l'édition sera dénommée « Actions ». Un déroulement simple, explicite et fidèle à l'association. Ce classement permet enfin d'intégrer, dans les années à venir, des archives dont le CREAI n'aura plus l'usage régulier.

C'est à partir de ce moment là que le tri et le classement des trois quarts des dossiers restant s'est accéléré. Les doubles (ou plus) ont été retirés, les pochettes les plus usagées remplacées par des chemises neutres et près de 1600 trombones plus ou moins rouillés ne passeront pas à la postérité !

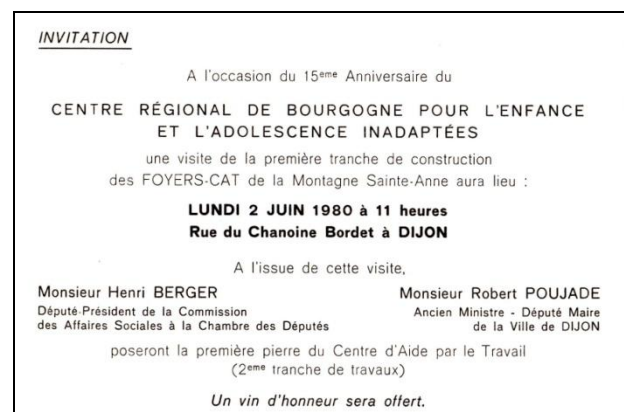
Le tri a permis d'éliminer 7,8 mètres linéaires de documents, en grande partie des doublons : Maquettes et imprimés de comptes-rendus de journées d'études, rapports, rapports intermédiaires, dossiers de bourse, listes de participants, listes de conférenciers, d'animateurs, d'intervenants, d'ateliers, attestations de présence aux colloques et journées d'étude et les budgets prévisionnels.

Regardons de plus près les particularités et les trésors de ces trois parties.

Dans « FONCTIONNEMENT » sept chapitres se dégagent.

Tout d'abord « **Administration et organisation** ». On y trouve tous les éléments fondateurs de l'association, statuts, assemblées générales, bureau, comité de gestion, les différentes commissions de direction, les réunions de directeurs, de responsables d'établissements ou encore les anniversaires.

Au milieu de tous ces documents administratifs, ces derniers marquent des étapes qui apportent à la fois une compréhension de leur action et de l'époque.



Des photographies, coupures de presse et articles relatent le 15^e anniversaire, du 2 au 7 juin 1980, avec l'inauguration du CAT de la Montagne Sainte-Anne à Dijon, par Henri Berger, député et président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée, et Robert Poujade, député-maire de Dijon.

Une autre grande figure apparaît, Françoise Dolto, psychanalyste star, venue pour l'occasion faire une conférence sur l'éducation de l'enfant. On retrouve dans les archives du CREAI ses écrits manuscrits, ses pensées et... sa note d'hôtel.

Ces événements heureux n'éclipsent pas totalement les critiques essuyées par l'association de la fin des années 70 aux années 80, sur leur raison d'être, par des tracts aux titres sans équivoque : « *La peau des CREAI* » ou « *Les CREAI ça sent l'roussi !* ».

Cet anniversaire de six jours, comparé aux 25 ans ou aux 50 ans limité à une journée, veut alors marquer la légitimité du CREAI face à ces critiques à l'humour frisant la violence verbale.

La qualité et la renommée des invités, la multiplication des projets et cette durée d'une semaine est un pied de nez aux détracteurs et marque l'habileté des dirigeants d'alors de mettre à profit cet anniversaire afin de positionner le CREAI dans ses spécificités et d'opérer un tournant gagnant avec l'abandon progressif de la gestion des établissements, qui permet à l'association d'être toujours présente et active au contraire de certaines de ses consœurs moins prévoyantes.

Les chapitres qui suivent, « **Comptabilité, finance, ressource** » et « **personnel** », sont plus pratiques mais offrent des documents précieux sur les ressources et comptes d'une association dans les années 60-70 et sur cette spécificité de « **Prix de journée** » qui de 1967 à 1984 a rythmé l'économie des établissements recevant les enfants et adolescents inadaptés ou handicapés. Intérêt aussi des rapports entre une association à but social et les syndicats spécifiques aux établissements de l'enfance inadaptée ou les syndicats nationaux, CGT ou FO.

La vie de l'association, de ses membres, de ses biens et de ses relations avec les centres techniques, auxquels elle était rattachée depuis sa création ou les associations sanitaires et sociales, sans oublier les ministères des affaires sociales et de la justice, dont elle dépendait en tant que gestionnaire d'établissements pour adolescents quelquefois difficiles, apporte à travers les chapitres « **Membres adhérents** », « **Locaux** » et « **Relations du CREAI Bourgogne avec les autres organismes et associations chargés du handicap et des inadaptations** », un éclairage direct des besoins, des arcanes et des influences de cette association unique en son genre, pivot régional de la professionnalisation du social laïque encore très marqué, dans les années 60, par l'héritage des bonnes œuvres bourgeoises ou religieuses tels qu'on peut les imaginer au XIXe siècle

Françoise Dolto, psychanalyste, samedi à Dijon : « L'éducation d'un enfant se fait par la vérité et le respect de sa personne »

Mme Françoise Dolto, neuropsychiatre et psychanalyste spécialiste des enfants, dont les ouvrages en français ont été traduits, a été invitée dans cette page d'une soirée « Lorsque l'enfant parle », état samedi à Dijon l'intéressé du C.R.E.A.I. (Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée) ou elle a développé, devant médecins, psychologues et éducateurs, le thème de « la petite enfance et l'action médico-sociale précoce ».

Nous l'avons rencontrée et nous lui avons posé quelques questions sur l'enfance, son éducation, son insertion douce dans la société des adultes.

V.A. - Avez-vous ressenti, au cours de votre longue expérience de l'enfance, une évolution positive ou négative quant à la manière pour les parents d'éduquer leurs enfants ?

F.D. - Positive ou négative, c'est impossible à dire. Certes, nous voyons que les parents se posent beaucoup plus de problèmes qu'autrefois.

Et cela vient selon Mme Dolto de beaucoup d'éléments : la diminution de la mortalité infantile ou la présence aujourd'hui d'enfants qui, « ils sont physiquement capables de survivre, possèdent un point de vue moral - relations à la mère - certains problèmes, traumatiques qu'ils ont été par l'hopital ».

Tout traumatisme, dit Françoise Dolto, fait régresser l'enfant à des comportements relationnels bébé, et les parents ont beaucoup de peine à lutter avec ces comportements à la fois bébé et tout à fait intelligents. Le travail des mères « qui est très pénible pour les enfants - a nécessité des gardes. Si l'enfant jouait à 18 mois passe dans de nombreuses mains, il laisse des racines un peu partout. »

Cette référence continue au bébé et à la mère, indispensable à l'enfant, a mené presque toujours dans le langage des personnes qui l'occupaient lui, et c'est là que pour beaucoup d'enfants d'une réponse intensive.

Et puis, autre évolution, la promesse par la radio et la télévision - ont apporté à l'enfant, à côté de sa famille, toutes les nombreuses informations, le rendement inégal de faire les parents se sentent plus ce entre l'imagination et la réalité. « Il y a danger », dit Françoise Dol-

to, « s'il n'y a pas des parents qui expliquent à l'enfant ce qu'il perçoit ».

Françoise Dolto voit encore dans la science appliquée à la vie ménagère une nouvelle petite révolution dans ce qu'il est évidemment impossible de dire si elle sera néfaste.

« Aujourd'hui, note Mme Dolto, il n'y a plus d'éducation sensorielle, l'enfant n'assiste plus à la modification de certains éléments pour créer quelque chose. Désormais, tout est facile pour lui, et tout est dangereux ».

Enfin, autre élément, l'abandon de grand - même, qui était le lien d'union entre ses parents et lui-même, est un manque dans l'éducation sensorielle. « Autrefois, la grand - mère était un conservatoire de la culture, une liaison entre ses parents et lui, et tout ce qu'il faut pour le conduire à l'école maternelle ».

V.A. - Vous semblez toujours penser que vous êtes posés avec facilité. L'éducation d'un enfant, n'est-ce finalement quelque chose de très simple ?

F.D. - L'éducation peut être plus facile si l'on considère que l'enfant est un être de parole qui donne un sens à tout ce qu'il fait.

Besoin de parents, disent « Mon enfant fait des bêtises ». A cela, je réponds qu'un enfant ne fait jamais de bêtises ; il cherche à faire une expérience qui échoue parfois, mais au départ, il a toujours eu une bonne intention. Il faut admettre que l'enfant a une logique différente de celle des adultes. « L'enfant, note Françoise Dolto, a besoin de parents, d'humour, de complicité amicale des parents, et l'éducation d'un enfant se fait par la vérité, le respect de sa personne (ne pas le traiter comme un animal domestique, lui dire pourquoi on fait les choses) en même temps que par l'exemple ».

Selon Mme Dolto, la société actuelle est devenue inhospitalière pour les enfants - du fait que les relations politiques ne sont pas occupées des nécessités vitales à préserver pour la jeune génération. Il y a deux cafés par rue, mais il n'y a plus de lieux où se réunissent les enfants, un refuge pour ceux qui ont des problèmes, un moment de détente. L'école est restée un lieu d'instruction, et pas



Françoise Dolto : « Les parents se posent beaucoup plus de problèmes à propos de leurs enfants » (Photo P. Breton)

un lieu de vie, et c'est là où nous avons à penser beaucoup ».

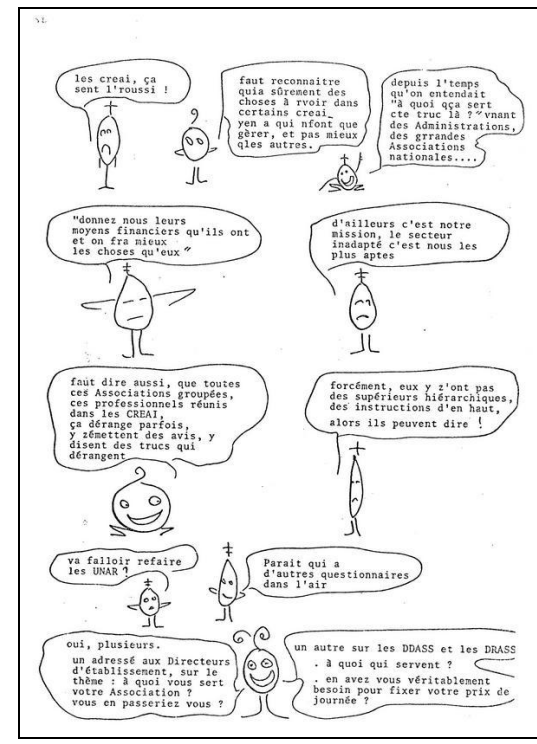
V.A. - Depuis un certain temps, les pères divorcent et se séparent pour choisir, dans le cadre du divorce, le garde de leur enfant. Or, les tribunaux, pour des raisons floues de « psychologie infantile », continuent à accorder cette garde à la mère. Qu'en pensez-vous ?

F.D. - Je ne vois pas pour quelle raison on pourrait refuser la garde à un père, ce d'autant que nous voyons de plus en plus de pères au foyer, mais à condition que l'enfant puisse voir l'autre parent, surtout que celui (ou celle)

qui en a la garde, l'enfant a besoin de continuité. Ce qui lui est nécessaire, c'est que celui avec lequel il est lui parle positivement de l'autre. Or, malheureusement, les parents sont très souvent possessifs de cet enfant et non pas responsables de son éducation. Plus ils sont, dans les divorces, un parent fait oublier l'autre parent, voire il le fait mépriser.

Maman de trois enfants (dont un est aujourd'hui le chanteur Carlos), Mme Françoise Dolto dit avoir énormément appris avec les enfants - « ils m'ont appris de façon vivante ce que l'on dit dans la psychologie des enfants ».

Valérie ANTONIOL



Enfin cette partie se clôt par quelques « **Affaires judiciaires** », quelques scandales du temps, les années 50 et une maison pour enfants digne du plus dur des bagnes et les années 60 avec une secrétaire modèle du CREAI, jugée en 1970 pour détournement de fonds, coupures de presse faisant foi.

Cette première partie « Fonctionnement » permet déjà de tracer un portrait assez précis de l'association et de sa manière d'être. Passons maintenant à la manière de faire.

La deuxième partie de l'inventaire « ETUDES » est le fer de lance de l'association.

Un bref regard sur le fonds, dès janvier, a permis de comprendre l'importance de ces études, journées d'étude et colloques qui forment plus d'un tiers des archives du CREAI. Chaque dossier est composé de pièces identiques : réunions de préparation, correspondance, programme, dossiers aux participants, liste des commissions d'étude, compte-rendu, budget et état de frais.

L'originalité vient de la diversité des sujets traités. C'est pourquoi à un classement chronologique, qui aurait semblé plus évident pour constater l'évolution mais pas très aisé pour la recherche, une division en 24 catégories a été préférée.

Elles sont nombreuses afin d'éviter qu'une étude soit tirillée, par le thème, entres plusieurs d'entres elles. Malheureusement cela peut quelquefois arriver par la complexité de certains intitulés, dans ce cas là c'est le dénominateur le plus général qui prend le dessus, à défaut nous aurions pu pousser la précision à plus de 50 catégories différentes.

Il a fallu trancher pour que chaque catégorie ait un titre compréhensible, explicite et tenant compte du vocabulaire de l'association au moment de l'étude. Ainsi le mot « inadapté » se retrouve à deux reprises alors qu'il n'est plus utilisé aujourd'hui. L'archivage fige les termes mais permet aussi de voir l'évolution du vocabulaire, donc de la pensée, d'une époque.

On peut citer parmi les 24 catégories retenues : Handicap mental, autisme, l'adolescent et ses difficultés, le personnel spécialisé, l'éducation, handicap et culture, l'emploi des personnes handicapées et inadaptées, les CAT, la prévention spécialisée ou l'économie des associations à but social.

Cela permet en un coup d'œil d'apprécier l'éventail de leur champ d'action qui brasse tous les moments de la vie d'une personne handicapée ou inadaptée, où selon le nouveau vocabulaire, en situation de vulnérabilité, ce qui inclut chacun de nous à certains moments plus difficiles de l'existence.

Ces catégories permettent surtout de cibler un sujet en particulier et de voir son évolution sur plusieurs décennies. Prenons l'exemple de la journée d'étude organisée par le CREAI le 17 avril 2014 « Vie affective et sexuelle des personnes handicapées mentales accueillies en établissement : entre désirs et réalités ? ».



Dans « **Handicap mental** » nous trouvons :

125 J 404	Journée d'étude « L'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles dans leur vie affective et sexuelle »	02/12/1993
125 J 406	Journée d'étude « Déficiences intellectuelles, sexualité et SIDA »	05/02/1998

Cela fait de cet inventaire, non seulement un instrument pour les chercheurs, mais aussi un document référent pour les études et actions futures de l'association. Loin de l'image passive des archives, un instrument de recherche en archivistique, bien construit, peut devenir un instrument de recherche au quotidien pour n'importe quelle structure en activité.

Passons enfin à la dernière partie de l'inventaire « ACTIONS ».

Il a fallu montrer ici l'évolution des actions de l'association, de la gestion d'établissements à un rôle de référent dans le social bourguignon.

Le premier chapitre « **Gestion des établissements** », de 1964 à 1984, est divisé en cinq catégories d'établissements qui font écho au classement des archives de l'ARSEA (1946-1964).

Cela permet de faire un parallèle sur ces deux époques de création et de gestion.

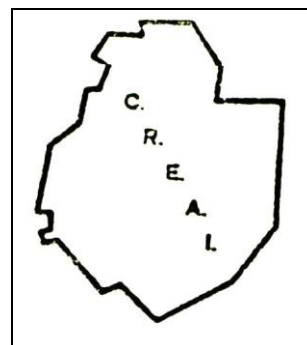
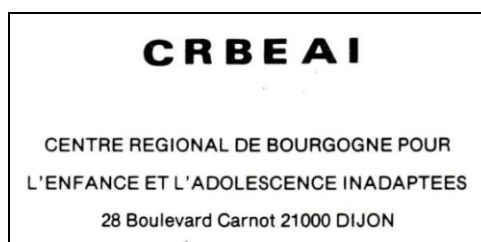
La première est consacrée à l'histoire et à l'évolution de ces établissements : leur liste, la réorganisation des services, les projets d'aménagement ainsi que la documentation de transition réunis par le deuxième directeur du CREAI, M. Fauchoux, de 1982 à 1985.

La deuxième se concentre sur la création et les travaux avec des plans d'architecte, des notices descriptives et les estimations budgétaires.

La troisième est réservée aux établissements pour handicapés mentaux comme l'Institut Médico Educatif de la montagne Ste-Anne à Dijon (125 J 534) : projet de création en 1963, règlement intérieur, réunions de la commission, les candidatures au poste de directeur et d'éducateur chef en 1968, rapports d'organisation et de fonctionnement composent la majeure partie de ces dossiers.

La quatrième traite des établissements pour inadaptés sociaux tel le foyer Mas d'Azil de Chenôve ou la maison des jeunes de Gurgy dans l'Yonne où une certaine lettre envoyée par un instituteur de cet établissement au CREAI en 1968 révèle bien des secrets (125 J 546), qui selon les délais de communicabilité ne seront consultables qu'en 2019 dans le cadre de la protection de la vie privée. (Loi organique n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives).

C'est dans la partie CREAI de ce fonds le seul exemple de non-communicabilité immédiate puisque il ne contient pas d'autres documents sensibles (Secret médical, documents se rapportant aux mineurs, enquêtes de police judiciaire ou documents portant un jugement de valeur ou une appréciation sur une personne physique), ce qui aurait pu être le cas au regard de leurs activités.



Pour finir avec la « Gestion des établissements », la dernière catégorie se concentre sur un centre pour déficients sensoriels, moteurs et dyslexiques, le Clos Chauveau à Dijon, un centre de rééducation spécialisée (1964-1969).

Après le passage de la gestion des établissements en 1985 du CREA I à l'ACODEGE (Dont les archives 72 J se trouvent aux Archives départementales de la Côte-d'Or), l'association a dû plus que jamais diversifier ses activités.



Trois chapitres les définissent : Formation, Information et coordination et Autres prestations de service.

La « **Formation** », incontournable pour la compréhension du développement de l'association, de l'éducation des enfants à la formation des éducateurs, qui s'est amplifiée à partir des années 80 au regard de l'abandon des établissements mais aussi des contraintes imposées par la loi sur l'encadrement des enfants et des adolescents. La transformation des CREA I s'est d'abord imposée à ce niveau, avant même l'accroissement des offres d'étude.

C'est pourquoi le travail de classement n'a pas toujours été simple. Il a fallu comprendre les différentes étapes d'implication, de la gestion de la formation ; qui passe en 1974 à une autre association dédiée ; à son organisation, de stages courts pour des établissements demandeurs à une offre plus large de formation continue diffusée sur plusieurs années et dans de multiples établissements à l'attention des éducateurs mais aussi des cadres de direction.

Enfin ce panel de formations passe par les voyages d'études, plus ludiques, qui ont été classés par destination et par ordre chronologique. Cela permet par les documents conservés de voir une progression de l'apprentissage des techniques d'éducation au regard du savoir faire des pays visités, ainsi une documentation sur l'enfance handicapée en Italie ou en Angleterre a été préservée afin d'être le témoin et le point de départ de recherches sur le traitement du handicap chez l'enfant, en Europe, dans les années 80-90.

Les deux derniers chapitres « **Information et coordination** » et « **Autres prestations de service** » marquent, par le classement, la transformation progressive du CREA I. On passe d'une association partie prenante des différents acteurs sociaux, grâce à des réunions d'informations, des annuaires d'établissements, des foires commerciales ou l'explication de textes législatifs, en fait, un rôle de soutien où les actions du CREA I sont le reflet de ces structures, à une association de services, qui offre aujourd'hui, au-delà de l'aspect pratiques des années 70-80, un regard extérieur, plus détaché donc plus critique, via les audits et les évaluations.

Ce plan de classement, loin d'être un inventaire rectiligne, insiste sur l'évolution de l'association et essaie de montrer comment les archives témoignent de son épanouissement.

L'archiviste n'est pas qu'un amoureux de papiers plus ou moins poussiéreux, c'est un être sociable dont les rencontres permettent bien souvent de digérer les multitudes de dossiers qui arrivent régulièrement dans son bureau.

Il ne faut pas oublier que derrière les papiers se cachent des individus, des histoires, du vécu. Cela permet de créer des liens avec la structure donatrice ou déposante et d'engager un dialogue entre les archives et les actions présentes. Après quelques mois à comprendre et classer les documents du CREA I, à lire des correspondances privées, à retrouver, régulièrement, les mêmes noms, une envie irrésistible d'aller au-delà du fonds d'archives vous anime.

Aussi ces rencontres ont été nombreuses, de Martine Landanger, directrice du CREAI qui a favorisé la bonne conservation et le don des archives, à Pierre Bodineau, professeur d'histoire du droit à l'université de Bourgogne, président du CREAI Bourgogne de 1981 à 2004, premier président de l'ANCREAI et désormais membre du CNAHES.

C'est le premier « professionnel » à avoir consulté le plan de classement encore à son état de squelette. Sa stature liée à une sympathique bienveillance a affermi encore ce goût de la découverte d'un monde jusqu'alors insoupçonné.

Car feuilleter et classer des dizaines de journées d'études donne envie de connaître l'ambiance, les coulisses, les personnes invitées et la vivacité des débats, qu'une telle réunion peut engendrer. Passer du compte-rendu au vécu !

La journée d'étude du 17 avril 2014 sur « *La vie affective et sexuelle des personnes handicapées mentales accueillies en établissements* », une salle bondée, un discours précis lié à un langage quelquefois cru pour parler de la réalité du terrain, les rapports conservés dans les archives sont plus soft. Cela a été l'occasion de multiples rencontres, éducateurs, responsables d'établissements, assistantes sociales et membres du CREAI. En particulier Anne Dusart, psychologue, sociologue et conseillère technique de l'association, dont le nom apparaît, aux cotés d'autres comme Clément Lacaille, dans bons nombres d'études de 1990 à 2000.

A cette rencontre ont succédé deux entretiens autour d'un micro, des archives orales pour conserver tout ce que les papiers ne disent pas. Un bon plan de classement peut rendre compte d'une certaine réalité mais ne rendra jamais la véritable atmosphère de travail.

L'inventaire est le corps, il manque un supplément d'âme. Dans notre société on parle plus librement qu'on n'écrit, le papier est plus « officiel » que la parole. C'est pourquoi, tant que cela est possible, un fonds complet se doit de posséder les deux.

Ces entretiens ont d'autant plus d'importance quand le témoin a une vie aussi riche et active que le premier directeur du CREAI, M. Michel Delmas. Son interview effectuée en 2012 par trois étudiants de la licence APICA¹ de l'IUT de Dijon, a été mon premier instrument de connaissance du CREAI, et m'a permis de lier la dynamique de création de l'association à la forte personnalité de celui qui a contribué à son évolution.

Avoir l'opportunité de le rencontrer lors d'une réunion du CNAHES (Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale) en janvier 2014 et lors de la journée anniversaire des 50 ans marque toute la singularité du CREAI Bourgogne riche de son passé et toujours dynamique par son action, cela vient certainement du fait que l'arbre qui ne renie pas ses racines est plus apte à affronter l'avenir.

Le CREAI Bourgogne délégation Franche Comté a en 2014 fait peau neuve, un acronyme à la nouvelle signification, plus large que jamais et un nouveau logo, pour la première fois partagé par tous les CREAI, à la dynamique affirmée.



Une roue du temps qui jamais ne s'arrête et qui enrichit, jour après jour, les archives maison. En 2011 Mathilde Orillus a traité l'avant CREAI, j'ai pu travailler à donner une cohérence et une fonction pratique aux archives du CREAI (1964 à 2004), les documents des dix dernières années sont maintenant à intégrer dans cet inventaire utilitaire.

Le travail se poursuivra avec d'autres stagiaires des Archives départementales de la Côte d'Or qui je l'espère prendront, au contact de cette association et de ses documents, autant de plaisir que j'ai pu en prendre en cinq mois. Et que l'aventure continue !

¹ Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs.